

TRIBUNES LIBRES

Madame, Monsieur,

De nombreuses questions nous sont posées concernant la suite donnée **au dossier « glyphosate »**.

Après avoir pris le 17 mai 2019 **un arrêté interdisant l'utilisation de pesticides** sur notre commune à une distance inférieure à 150 mètres de toute habitation, M. le Préfet contestait devant le Tribunal Administratif cet arrêté, mettant en avant le fait que cette police spéciale ne relevait pas de la compétence du maire.

Le juge a décidé de **suspendre cet arrêté, tout en reconnaissant qu'en cas de carence de l'État**, un maire pouvait à juste titre prendre une mesure de protection des per-

sonnes.

Dans le même temps, le Gouvernement venait de lancer sa consultation publique sur l'interdiction du glyphosate, ce qui a eu pour effet d'écartier **cette notion de carence** : il préconise une distance de recul de 5 à 10 m, ce qui paraît insuffisant.

Il est important de noter que la centaine d'arrêtés pris au niveau national a permis de faire bouger certaines lignes.

Ainsi, le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise rejetait la requête en suspension des arrêtés pris par les villes de Sceaux, Gennevilliers et Antony, considérant que **« les produits phytopharmaceutiques constituent un danger grave pour les populations**

exposées et que l'autorité administrative n'a pas pris de mesures suffisantes en vue de la protection de la santé publique ».

Récemment encore, l'Agence Sanitaire Française annonce le retrait de 36 produits à base de glyphosate d'ici fin 2020.

Nous avons décidé de **poursuivre le combat en faisant appel de ce jugement de suspension**. À ce jour, nous n'avons pas de réponse. Gageons que dans les prochains mois cette prise de conscience de la dangerosité de ces produits soit enfin traduite en actes. Excellente année 2020 à vous toutes et à vous tous.

Les conseillers de la Majorité municipale « Le Perray Notre Commune » : Paulette DESCHAMPS, Bernard BEBOT, Marie-Cécile RESTEGHINI, Ghislain OLIVEIRA, Nicole LOUCHAR, Jean-Claude VIN, Véronique NITSCH, Claude CHERON, Claudia BAUDOUIN, Charles VIETTE, Dalila IKHELF, Gervais LESAGE, Céline LAHAYE-FRITZ, Philippe BRIET, Hélène BALDET-HELOIN, Mohammed ALIF, Florence CHARTIER, David RODIER, Isabelle HATAT, Michelle RANGER, Valérie LEROY, Patricia LE DUC, André LAVADOU.

Madame, Monsieur,

Nous avons fait un rêve, mon équipe et moi en cette fin d'année sociale difficile et les fêtes qui s'annoncent, d'offrir un meilleur cadre de vie aux Perrotins en développant la culture vélo.

Pour cela, il faut disposer d'un réseau cyclable continu et améliorer la sécurité du transport urbain actif au sein de notre commune, pour que le vélo prenne sa place dans la mobilité quotidienne.

La loi Mobilités

Votée le 19 novembre dernier, elle apporte des avancées très attendues et reconnaît le vélo comme un mode de transport à part entière. En effet, l'usage des mobilités douces n'est pas seulement bénéfique pour l'environnement et la santé, mais aussi, efficace et rentable.

Des aides départementales

Nous pouvons nous appuyer sur les dispositifs

départementaux d'aide aux projets des collectivités permettant de financer ces études, ces aménagements et ces équipements.

- Bandes cyclables, meilleure visibilité aux passages piétons, trottoirs dégagés,
- Sas vélo aux feux, stationnement approprié, éclairage, vitesse limitée,
- Restauration des bandes de roulement.

Des actions

- Sensibiliser les écoliers et les collégiens à l'intérêt de la pratique du vélo, de marche et de la sécurité routière,
- Sorties à vélo ou à pied,
- Activités pratiques autour de la maîtrise du vélo et de son entretien,
- Promouvoir ces modes actifs de déplacement dans les pratiques quotidiennes, afin de porter un message positif favorisant la consommation et la production durables...

Préserver notre environnement

Notre avis, suite à l'enquête publique préalable à la création de la Réserve Naturelle Nationale des « Etangs et Rigoles du Roi Soleil » : inclure les 21 ha de la Perche aux Mares dans le périmètre de cette réserve naturelle nécessaire à la préservation de la biodiversité. Bonnes fêtes à tous



Les élus le « Perray@venir »

Jean-Louis BARON,
Marie-France GROSSE,
Marie-José PETER,
Pierre TESSIER
leperrayavenir.blogspot.fr/



Concitoyennes, Concitoyens,

Nous vous souhaitons à toutes et tous une belle et heureuse année 2020 remplie de bonheur et de projets, et surtout une bonne santé pour vos proches et vous-même.

Nous tenions à remercier Guillaume ODRY, notre tête de liste lors des élections municipales de 2014 pour son investissement durant près de six ans de mandat. Guillaume a démissionné au profit de Mickaël LE BIHANIC qui lui a pris ses fonctions lors du Conseil Municipal du jeudi 28 novembre.

Grâce à son équipe composée de 29 colistiers, nous avons permis à de jeunes perrotines et

perrotins de s'investir dans la vie publique.

Cela reste et restera une expérience inédite dans le Sud-Yvelines. Une dernière fois bravo à celles et ceux qui ont pu participer à cette belle aventure.

Emilie HIRSOUX et Mickaël LE BIHANIC sont à votre disposition pour toutes vos requêtes qu'ils prendront le soin de faire remonter lors des derniers conseils municipaux post-élections de mars 2020.

Et une nouvelle fois Bonne Année !

Citoyennement

Pour nous rejoindre, s'engagez et suivre cette actualité rendez-vous directement sur notre page :

facebook.com/leperrayenyvelineshorizon2020

Pour la liste Le Perray Horizon 2020
Mickaël LE BIHANIC, Emilie HIRSOUX

